

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>EURL AP SARL</u>		Exercice N		Exercice (N - 1)				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 552 490	FB	679 099	FC	11 231 589	13 479 905
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	465 962	FH		FI	465 962	515 174
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11 018 452	FK	679 099	FL	11 697 551	13 995 079
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO		6 744	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	126 474	135 077	
	Autres produits (1) (11)				FQ	58 407	5 702	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	11 882 434	14 142 604	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	10 849 042	10 833 860	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(1 172 961)	750 502	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	13 031	59	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 292 061	1 287 486	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	32 440	58 166	
	Salaires et traitements*				FY	172 531	157 811	
	Charges sociales (10)				FZ	62 612	51 698	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	1 409	697		
				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	83 753	126 474		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)				GE	3 048	515	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	11 336 969	13 267 273	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	545 464	875 331		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	698		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP	698			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	8 325	8 950	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU	8 325	8 950		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(7 627)	(8 950)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	537 837	866 380		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>EURL AP SARL</u>			Neant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	134 456	229 590	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	11 883 132	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	13 505 814	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	403 381	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges	A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	obligatoires A9		
		facultatifs A6 : Dont cotisations facultatives Madelin A7 : Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 423 Route DU MEDOC 33520 BRUGES

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 3 3 8 4 3 8 1 9 0 0 0 1 2

Néant ☐ *

		Exercice N clos le, 31122022		N-1 31122021	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
		Frais d'établissement *	CX	CQ	
		Frais de développement *	AF	AG	24 464
		Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI	40 000
		Fonds commercial (1)	AJ	AK	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AL	AM		
		Autres immobilisations incorporelles	AN	AO	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AP	AQ	
		Terrains	AR	AS	95 987
		Constructions	AT	AU	593 222
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AV	AW	20 749
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AX	AY		
		Autres immobilisations corporelles	CS	CT	
		Immobilisations en cours	CU	CV	
		Avances et acomptes	BB	BC	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	BD	BE	
		Autres participations	BF	BG	
		Créances rattachées à des participations	BH	BI	
		Autres titres immobilisés			
	TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
		BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU	83 753	2 917 822
	CRÉANCES	BV	BW	180 533	194 760
		BX	BY	39 034	726 406
		BZ	CA	79 531	943
		CB	CC		
	DIVERS	CD	CE	500 698	
		CF	CG	1 648 575	2 637 851
	Comptes de régularisation	CH	CI	8 407	7 807
		CJ	CK	83 753	5 374 602
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		
Clause de réserve de propriété : *					
Immobilités :					
Stocks :					
Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL AP SARL		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 608 868	1 572 078	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	403 381	636 790	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 067 249	2 263 868	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	200 000	200 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 364 620	1 121 750	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	960 046	1 118 971	
	Dettes fiscales et sociales	DY	362 500	268 488	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	442 444	331 266	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	42 189	30 662	
TOTAL (IV)	EC	3 371 800	3 071 138		
(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 439 050	5 335 006		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 007 180	1 949 388	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

« A.P »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 Euros

Siège Social : BRUGES (33520), 423 Route du Médoc

533 843 819 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt-trois,
Et le 30 juin à 15 heures 30,

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE

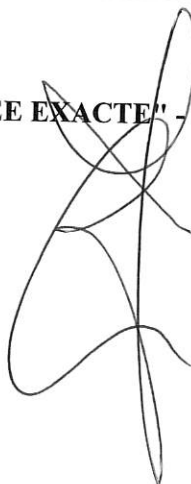
L'Associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à la somme de 403.381 € de la manière suivante :

Au poste « Réserve ordinaire » à concurrence de : 403 381 Euros
Total égal au résultat de l'exercice : **403.381 Euros**

L'Associé unique rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Revenu éligible à l'abattement Article 158 – 3 du CGI	Revenu non éligible à l'abattement Article 158 – 3 du CGI
2021	Néant	600.000 €
2020	Néant	Néant
2019	Néant	Néant

"COPIE CERTIFIEE EXACTE" - "LE GERANT"



AP SARL

REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014, en application des articles L 123-12 à L123-28 et R 123-172 à R 123-208 du Code du Commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables, règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La valeur du Fonds de Commerce inscrit dans les comptes correspond à son prix d'acquisition. Une analyse de sa valeur probable de réalisation ne justifie la comptabilisation d'aucune provision pour dépréciation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Logiciels	33% L
Constructions	5 % L
Constructions sur sol d'autrui	5% à 10% L
Matériel et outillage	20% L
Aménagements et installations	10% à 20% L
Véhicules de transport	20% à 33% L
Matériel informatique	20% à 33%
Mobilier	20% L

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Non applicable

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode :

- du prix d'achat moyen pondéré pour les pièces de rechange,
- du prix d'achat et frais accessoires pour les véhicules neufs et de démonstration,
- du prix d'achat et des frais de remise en état pour les véhicules d'occasion.

Les provisions pour dépréciation des stocks de véhicules sont évaluées sur la base des valeurs probables de réalisation, notamment pas comparaison avec la côte Argus ou de tout autre indicateur fiable pour les véhicules d'occasion ou de démonstration.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange sont calculées de la manière suivante :

- 75 % de la valeur brute pour les pièces sans mouvement depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois
- 95% % pour les pièces sans mouvement depuis 24 mois et plus.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS A RECEVOIR

N/A

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué de 5 000 actions d'un nominal de 10 € chacune. Il est entièrement libéré

CHARGES A PAYER

Elles sont constituées de solde de cotisation sur la valeur ajoutée et d'assurance.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Non applicable.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier propre à l'entreprise.

La société bénéficie d'une couverture par le biais d'une cotisation à un organisme professionnel. A ce titre la société a comptabilisé une charge de 2 485 € au titre de cette couverture.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Non applicable.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ENGAGEMENTS DONNES

Caution constructeur à hauteur de 1 500 000 €, Automobiles PALAU 17 étant caution solidaire à hauteur de 960 000 €

AUTRES INFORMATIONS

La société AP SARL est en intégration fiscale, CFA est la société Mère, AP SARL la société fille.

VECSY

*Société de commissariat aux comptes, inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes
rattachée à la CRCC Grande-Aquitaine*

A.P SARL

*423 Route du médoc
33 520 BRUGES*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A.P SARL

*423 Route du médoc
33 520 BRUGES*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associé de la société **A.P SARL**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **société A.P SARL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « stocks » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks. Dans le cadre de nos diligences :
 - nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes comptables ainsi que leur correcte application ;
 - nous nous sommes assurés de l'existence de ces stocks notamment par une participation sélective aux prises d'inventaire, afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité ;
 - nous nous sommes assurés de la correcte séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LE HAILLAN, le 10 juin 2023

Le commissaire aux comptes

VECSY

Représenté par :



Vanessa CLEORON

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 423 Route DU MEDOC 33520 BRUGES

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 3 3 8 4 3 8 1 9 0 0 0 1 2

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122022		N-1 31122021			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	24 464	AG	24 464				
		Fonds commercial (1)	AH	40 000	AI		40 000		40 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	96 337	AS	95 987	350		674	
		Autres immobilisations corporelles	AT	596 570	AU	593 222	3 348		3 674	
		Immobilisations en cours	AV	20 749	AW		20 749		20 749	
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV					
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières*	BH		BI					
TOTAL (II)			BJ	778 122	BK	713 674	64 448		65 097	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT	3 001 575	BU	83 753	2 917 822		1 702 139	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	180 533	BW		180 533		194 760	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	39 034	BY		39 034		726 406	
		Autres créances (3)	BZ	79 531	CA		79 531		943	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	500 698	CE		500 698			
		Disponibilités	CF	1 648 575	CG		1 648 575		2 637 851	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	8 407	CI		8 407		7 807	
	TOTAL (III)		CJ	5 458 355	CK	83 753	5 374 602		5 269 908	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	6 236 478	IA	797 428	5 439 050		5 335 006	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :			Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL AP SARL</u>			Néant ☐ *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)		DA	50 000	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	5 000	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	1 608 868	1 572 078	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)		DG			
	Report à nouveau		DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	403 381	636 790	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)		DL	2 067 249	2 263 868	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
		Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	200 000	200 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	1 364 620	1 121 750	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	960 046	1 118 971	
	Dettes fiscales et sociales		DY	362 500	268 488	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	442 444	331 266	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	42 189	30 662	
TOTAL (IV)		EC	3 371 800	3 071 138		
Ecart de conversion passif* (V)		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	5 439 050	5 335 006		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 007 180	1 949 388	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL						Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 552 490	FB	679 099	FC	11 231 589	13 479 905	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	465 962	FH		FI	465 962	515 174	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11 018 452	FK	679 099	FL	11 697 551	13 995 079	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO		6 744		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	126 474	135 077		
	Autres produits (1) (11)				FQ	58 407	5 702		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	11 882 434	14 142 604
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	10 849 042	10 833 860		
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(1 172 961)	750 502		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	13 031	59		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 292 061	1 287 486		
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	32 440	58 166		
	Salaires et traitements*				FY	172 531	157 811		
	Charges sociales (10)				FZ	62 612	51 698		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	1 409	697		
					GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	83 753	126 474			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)				GE	3 048	515		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	11 336 969	13 267 273
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	545 464	875 331
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	698			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Différences positives de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	698	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	8 325	8 950		
	Différences négatives de change				GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	8 325	8 950
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 627)	(8 950)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	537 837	866 380	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>EURL AP SARL</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	134 456	229 590	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	11 883 132	14 142 604	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	11 479 751	13 505 814	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	403 381	636 790	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6			obligatoires A9								
		Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								
joindre en annexe) :													
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise EURL AP SARL

Néant	☐	*
-------	--------------------------	---

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	64 464	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	96 337	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	438 223	KW		KX	
		Matériel de transport*					KY	3 421	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	154 165	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH	20 749	LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	712 898	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
		Autres participations						8U		8V		8W
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V		
TOTAL IV						LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							0G	777 362	0H		0J	
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
					1				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW	64 464	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	96 337	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	438 223	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	3 421	MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	154 925	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	20 749	NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IV		NG		NH	713 657	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W	
	Autres participations				I0		0X		0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K		0L	778 122	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL AP SARL</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	24 464	PF		PG		PH	24 464		
TOTAL I		RK	24 464	RM		RN		RO	24 464		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	95 663	QA	324	QB		QC	95 987		
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	438 223	QE		QF		QG	438 223		
	Matériel de transport	QH	3 421	QI		QJ		QK	3 421		
immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	150 491	QM	1 085	QN		QO	151 577		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	687 800	QV	1 409	QW		QX	689 209		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	712 265	ØP	1 409	ØQ		ØR	713 674		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL AP SARLNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TO	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TL	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	126 474	6P	83 753
	Sur comptes clients	6T		6U	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	
	TOTAL III	7B	126 474	TV	83 753
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	126 474	UB	83 753
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	83 753	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	39 034		39 034	
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	228		228	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC	70 161		70 161	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	9 141		9 141	
	Charges constatées d'avance		VS	8 407		8 407	
	TOTAUX		VT	126 973	VU	126 973	VV
	RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD			
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	200 000		200 000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	960 046		960 046		
Personnel et comptes rattachés		8C	33 470		33 470		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 484		20 484		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	305 574		305 574		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 970		2 970		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	80 307		80 307		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	362 137		362 137		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	42 189		42 189		
TOTAUX		VY	2 007 180	VZ	2 007 180		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	200 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	200 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

AP SARL

REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014, en application des articles L 123-12 à L123-28 et R 123-172 à R 123-208 du Code du Commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables, règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La valeur du Fonds de Commerce inscrit dans les comptes correspond à son prix d'acquisition. Une analyse de sa valeur probable de réalisation ne justifie la comptabilisation d'aucune provision pour dépréciation.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Logiciels	33% L
Constructions	5 % L
Constructions sur sol d'autrui	5% à 10% L
Matériel et outillage	20% L
Aménagements et installations	10% à 20% L
Véhicules de transport	20% à 33% L
Matériel informatique	20% à 33%
Mobilier	20% L

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Non applicable

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode :

- du prix d'achat moyen pondéré pour les pièces de rechange,
- du prix d'achat et frais accessoires pour les véhicules neufs et de démonstration,
- du prix d'achat et des frais de remise en état pour les véhicules d'occasion.

Les provisions pour dépréciation des stocks de véhicules sont évaluées sur la base des valeurs probables de réalisation, notamment pas comparaison avec la côte Argus ou de tout autre indicateur fiable pour les véhicules d'occasion ou de démonstration.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange sont calculées de la manière suivante :

- 75 % de la valeur brute pour les pièces sans mouvement depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois
- 95% % pour les pièces sans mouvement depuis 24 mois et plus.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS A RECEVOIR

N/A

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué de 5 000 actions d'un nominal de 10 € chacune. Il est entièrement libéré

CHARGES A PAYER

Elles sont constituées de solde de cotisation sur la valeur ajoutée et d'assurance.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Non applicable.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier propre à l'entreprise.

La société bénéficie d'une couverture par le biais d'une cotisation à un organisme professionnel. A ce titre la société a comptabilisé une charge de 2 485 € au titre de cette couverture.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Non applicable.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ENGAGEMENTS DONNES

Caution constructeur à hauteur de 1 500 000 €, Automobiles PALAU 17 étant caution solidaire à hauteur de 960 000 €

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

AUTRES INFORMATIONS

La société AP SARL est en intégration fiscale, CFA est la société Mère, AP SARL la société fille.